

CURATIM IC4

**PRODUIT INSECTICIDE CONCENTRÉ DE TRAITEMENT DU BOIS.
PROTECTION PRÉVENTIVE ET CURATIVE CONTRE LES INSECTES XYLOPHAGES.**

USAGE

Le CURATIM IC4 est un produit de traitement du bois diluable à l'eau, efficace contre les insectes xylophages et les termites :

- Traitement préventif et curatif contre les capricornes, vrillettes, lyctus.
- Traitement préventif contre les termites.

Sa formule en phase aqueuse lui confère un grand pouvoir de pénétration dans le bois.

Il est compatible avec tous les types de finition.

Le CURATIM IC4 s'utilise pour tous les bois intérieurs, de classe 1 et 2 (charpente, ossatures).

Il s'applique par pulvérisation et injection.

Le CURATIM IC4 est réservé à un usage professionnel.

CARACTERISTIQUES

- Aspect : liquide jaune clair
- Composition : solution aqueuse
- Concentration : solution concentrée à diluer
- Matières actives : perméthrine (technique) 6,49%
- pH : 7
- Densité : 1
- Conditionnement : Jerrican 8,6L (permet de préparer 215L de solution prête à l'emploi)

MODE D'EMPLOI

PREPARATION DU SUPPORT

Le bois doit être nu, propre, sec et dépoussiéré. Utiliser un décapant si le bois est recouvert de peinture. Ne pas appliquer sur des bois gelés ou à des températures inférieures à 5°C.

APPLICATION

Préparation de la solution prête à l'emploi :

Concentration d'emploi : 4% (v/v)

Bien mélanger le produit avant utilisation.

Diluer 8,6L de CURATIM IC4 dans 206,4L d'eau pour obtenir 215L de solution à 4%.

La solution ainsi préparée doit être homogénéisée avant utilisation, par simple agitation.

Pour un traitement préventif :

Rendement : 200 ml/m² ou 1 L de solution prête à l'emploi pour 5 m² pour le traitement complet.

Application par pulvérisation à basse pression sur l'ensemble des surfaces en 1 ou 2 passages.

Pour réaliser un traitement efficace, le CURATIM IC4 doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que les coupes et les extrémités. Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées.

Pour un traitement curatif :

Rendement : 300ml/m² ou 1 L de solution prête à l'emploi pour 3,3 m² pour le traitement complet.

Application par injection en profondeur puis par pulvérisation à basse pression en 2 ou 3 passages en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.

Étape 1 : Travaux préliminaires :

Déterminer au préalable la limite de propagation de l'infestation par les insectes. Dégager les planchers et les habillages en bois pour vérifier les solives et les poutres. Les parties du bois détruites par les insectes doivent être retirées. Les parties affaiblies dans leur section doivent être consolidées par des pièces de bois supplémentaires traitées préventivement si nécessaire ou par d'autres matériaux, ou éventuellement remplacées.

Les morceaux de bois infestés qui ont été retirés doivent immédiatement être mis de côté dans un endroit sécurisé, puis éliminés selon le règlement en vigueur.

Les galeries apparentes sur les bois restant doivent être brossées à fond et les autres surfaces nettoyées.

Les traces de peintures anciennes et de saleté doivent également être éliminées avant le traitement pour assurer un traitement de qualité.

Étape 2 : Traitement par injection :

Les pièces de fortes sections (chevron, bastaings, etc.) attaquées doivent être traités par injection. Les trous d'injection sont remplis plusieurs fois à l'aide d'un équipement adapté.

Le taux d'application par l'injection est de 150 L de produit prêt à l'emploi par m³ de bois traité.

Le traitement par injection est toujours combiné avec un traitement par pulvérisation.

Étape 3 : Traitement par pulvérisation :

Les bois préparés doivent être généreusement traités par pulvérisation avec la solution prête à l'emploi de CURATIM IC4 en au moins 2 passages. La 2^{ème} pulvérisation peut être effectuée immédiatement après pénétration du produit de traitement du 1^{er} passage.

Attention : Pour les lieux et objets classés monuments historiques, des règles spéciales concernant la lutte contre les infestations d'insectes peuvent s'appliquer.

Respecter les normes et DTU en vigueur.

Séchage : 24 à 72 heures.

Les paramètres température et humidité influent considérablement sur le temps de séchage.

Le CURATIM IC4 est compatible avec tous les types de finition.

Nettoyage des outils : à l'eau savonneuse.

CONSERVATION

2 ans en emballage d'origine non entamé et à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Das le cas où la solution de traitement prête à l'emploi est susceptible d'être stockée, l'ajout d'un agent de conservation en pot est recommandé (nous consulter).

HYGIENE ET SECURITE

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Ventiler le local où le produit est utilisé.

En cas de pulvérisation ou aspersion en milieu confiné, se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque à cartouche filtrante contre les vapeurs de solvants organiques de type A1 ou A2.

Porter des gants résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit et du bois traité.

Porter une combinaison de catégorie III pendant l'application par pulvérisation.

Se protéger les yeux des éclaboussures.

Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.

Ne pas toucher, ni marcher dans le produit renversé.

Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques. Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

Essayer les coulures après application du produit.

Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.

Tout usinage du bois après traitement nécessite un nouveau traitement.

Les bois ne doivent pas être infestés par des champignons.

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais (ex : Sirex).

Ne pas appliquer le produit sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits de traitement.

Vider soigneusement les emballages et les rendre inutilisables. Ne pas se débarrasser du produit dans les canalisations (évier, toilettes..), caniveaux, cours d'eau, en plein champ ou tout autre environnement extérieur.

Se référer aux informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité du produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris, France, Téléphone : +33 1 40 44 30 00).

REMARQUES GENERALES

Le produit de traitement contient des substances actives biocides pour le traitement préventif et curatif contre les insectes xylophages. N'utiliser qu'aux endroits où la protection des bois est nécessaire.

Une utilisation abusive peut porter atteinte à la santé et à l'environnement.

Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non-efficacité du traitement.

Le produit ne peut être utilisé que par des personnes compétentes et expérimentées dans le domaine de la protection du bois.

Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier les chats, avec les surfaces traitées. Les pyréthriinoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation).

Ne pas boire, manger et fumer pendant le travail.

Après le travail, laver soigneusement les mains et le visage à l'eau respectivement avec un détergent approprié.

Lors de l'utilisation respecter en particulier les consignes de sécurité mentionnées sur l'emballage.

Toute utilisation pour un usage non conforme à nos préconisations est strictement déconseillée.

Il convient de respecter les précautions habituelles relatives à l'emploi des produits de préservation du bois.

Pour limiter les risques sur les personnes et l'environnement, suivez ces instructions :

- Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.
- Porter des équipements de protection individuelle.
- Prévoir une ventilation adéquate.
- Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.
- Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas vider dans les égouts. Éviter le rejet dans le sol. Éliminer les déchets dans un site agréé.
- Ne pas traiter les bois destinés au contact direct avec les denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser en présence de personnes non protégées ou d'animaux domestiques.
- Respecter les directives relatives à la protection de la nappe phréatique, des eaux de surface et de l'environnement en générale.

Pour plus d'informations, consulter la fiche de données de sécurité.

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Respectez les précautions d'emploi.

AMM n° FR - 2019-0017-2
Certificat CTB-P+ n° 502-19-2152

08/01/2024

Les renseignements fournis sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour. Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle.